



Procès verbal

COMMISSION DES CHAMPIONNATS Réunion du 10 mai 2023 - PV N°34

PRESENTS : Mme COMBEAU Anne Marie -MM. COMBEAU Jean Jacques - DOUGNAC Daniel - PLU Dominique
EXCUSES : MM. RAINIER Christian - NOVARO Marc

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée ou courrier électronique. Ce délai est réduit à 48 heures pour les matches de Coupes et Challenges (Titre III Art.XIV.2 des R.P. du District).

EXPLOITATION DES RESULTATS DE LA JOURNEE DES 06, 07 ET 08 MAI 2023

FEUILLES DE MATCHS TRANSMISES AUX COMMISSIONS

DISCIPLINE

DEPARTEMENTAL 1 SERIPUB KAPPA

51623.1 SARLAT MARCILLAC 2 - THIVIERS ND DGNE

51605.1 NOTRE DAME SANILHAC - BOULAZAC 2

DEPARTEMENTAL 2

Poule B 50251.1 LIMENS JSA 2-RAZAC

DEPARTEMENTAL 4

Poule A 50604.2 HAUTEFORT GENIS E. 1 - CHAMPAGNAC

Poule D 51115.2 BELVES - LE MONTEIL

Poule E 51235.2 PETIT BERSAC - LEGUILLAC

51518.2 PAYS MONTAIGNE GURCON 3 - RAZAC 2

LITIGES ET CONTENTIEUX

DEPARTEMENTAL 4

Poule A 50595.2 EXCIDEUIL ST MEDARD 2 - HAUTEFORT GENIS E. 1

Poule D 51098.2 COURS DE PILE 2 - GARDONNE

FEUILLES DE MATCHS ENVOIS TARDIFS OU LETTRES TAXEES

DEPARTEMENTAL 4

POULE B-51197.2-PERIGORD CENTRE 3

FEUILLES DE MATCHS INCOMPLETES OU NON CONFORME

CRITERIUM A 8

Poule A 55240.2 PERIGORD VERT 3

Poule B 55265.2 VILLAC 2

FEMININES A 8 2EME DIVISION

53657.1 ST PAUL LA ROCHE

FORFAIT D'UNE JOURNEE

Les équipes ci-dessous sont déclarées battues sur le score de 3 buts à 0 et sont pénalisées d'un point au classement en application de l'article 19 des Règlements Généraux de la LFNA. Ces clubs seront débités d'une amende de 30 € (1^{er} forfait)



Procès verbal

DEPARTEMENTAL 2

Poule A 50186.1 TERRASSON

DEPARTEMENTAL 3

Poule C 50489.1 PRIGONRIEUX 3

DEPARTEMENTAL 4

Poule A 50600.2 TOCANE CELLES E. 2

COUPE DORDOGNE FUTSAL (du 03/05/2023)

55837.1 BERGERAC LA CATTE

DIVERS

½ FINALES CHAMPIONNATS SENIORS

DEPARTEMENTAL 3

L'article IV.2.b du Titre V des Règlements Particuliers du District s'applique.

Les 4 premières équipes seront classées de 1 à 4 selon le principe points/matches. En cas d'égalité les équipes seront départagées par le goal average puis en cas de nouvelle égalité la meilleure attaque.

L'équipe classée 1 recevra l'équipe classée 4 sur le terrain de l'équipe classée 1. L'équipe classée 2 recevra l'équipe classée 3 sur le terrain de l'équipe classée 2.

Les demi-finales se dérouleront le dimanche 04 juin 2023 en 2 fois 45 mn et tirs aux buts si égalité à la fin du temps réglementaire.

DEPARTEMENTAL 4

Les 5 équipes classées première de leur poule seront classées de 1 à 5 selon le principe points / matches. En cas d'égalité les équipes seront départagées par le goal average puis en cas de nouvelle égalité la meilleure attaque. L'équipe classée 1 recevra l'équipe classée 5 sur un match 2x45 et tirs aux buts si égalité à la fin du temps réglementaire.

Les équipes classées 2-3 et 4 se rencontreront sous forme de triangulaire chez le club classé 2.

Matches de 45 minutes selon le calendrier suivant :

- 1^{er} match : 3 contre 4
- 2^{ème} match : 2 contre le perdant du 1^{er} match
- 3^{ème} match : 2 contre le vainqueur du 1^{er} match

Un vainqueur sera établi par tir au but en cas d'égalité pour chaque match

Chaque équipe jouera ainsi 2 fois 45mn

REGLEMENT DES TRIANGULAIRES

- Matches de 45 minutes

- Attribution des points :

Match gagné :	3 points
Match nul avec victoire aux tirs aux but :	2 points
Match nul avec défaite aux tirs aux but :	1 point
Match perdu :	0 point
Match perdu par pénalité ou par forfait :	-1 point

- Feuille de match papier

- 16 joueurs inscrits, les mêmes pour les 2 matchs. Seulement 14 joueurs pourront participer.

- Si carton jaune au 1^{er} match : remise à zéro pour le second

- Si carton rouge au 1^{er} match : le joueur ne pourra pas jouer le second match mais l'équipe pourra être à 14 mais plus que 15 inscrits sur la feuille de match. Le dossier sera transmis à la commission de discipline

- Si carton rouge au second match : le dossier sera transmis à la commission de discipline.



Procès verbal

- L'équipe déclarée finaliste sera celle ayant le plus de points.
- En cas d'égalité dans ce mini championnat, le classement des équipes est effectué en tenant compte :
 - a) du classement aux points des rencontres jouées entre elles.
 - b) de la différence entre les buts marqués et concédés lors des matchs joués entre elles.
 - c) de la différence entre les buts marqués et concédés sur l'ensemble de cette triangulaire.
 - d) en cas de nouvelle égalité à la suite de l'application des mesures ci-dessus, il est tenu compte du plus grand nombre de buts marqués.
 - e) en cas de nouvelle égalité, il est tenu compte de l'équipe ayant reçu le moins de carton jaune (1 pt) et rouge (3 pts) dans ce mini championnat.
 - f) en cas de nouvelle égalité, il sera tenu compte du classement de la 1^{ère} phase.
 - g) cas de nouvelle égalité, il sera procédé à un tirage au sort.

FINALES CHAMPIONNATS A CHATEAU L'EVEQUE LE 18 JUIN 2023

- *Finale Critérium à 8* : de 10H à 12H15 - Matchs de 2 x 20 mn
- Les premiers de chaque poule seront classés de 1 à 3 selon le critère points / matchs.
- Le premier match opposera 2 à 3 à 10H

Le deuxième match opposera le 1 au perdant du 1^{er} match à 10H50

Le troisième match opposera 1 au vainqueur du 1^{er} match à 11H30

En cas d'égalité sur un match, il sera procédé à une séance de tirs au but.

- Pour ce mini championnat en triangulaire, l'attribution des points se fera de la façon suivante :

- Match gagné : 3 points
- Match nul avec victoire aux tirs au but : 2 points
- Match nul avec défaite aux tirs au but : 1 point
- Match perdu : 0 point
- Match perdu par pénalité ou par forfait : -1 point

- En cas d'égalité dans ce mini championnat, le classement des équipes est effectué en tenant compte :
 - a) du classement aux points des rencontres jouées entre elles.
 - b) de la différence entre les buts marqués et concédés lors des matchs joués entre elles.
 - c) de la différence entre les buts marqués et concédés sur l'ensemble de cette triangulaire.
 - d) en cas de nouvelle égalité à la suite de l'application des mesures ci-dessus, il est tenu compte du plus grand nombre de buts marqués.
 - e) en cas de nouvelle égalité, il est tenu compte de l'équipe ayant reçu le moins de carton jaune (1 pt) et rouge (3 pts) dans ce mini championnat.
 - f) en cas de nouvelle égalité, il sera tenu compte du classement de la 1^{ère} phase.
 - g) cas de nouvelle égalité, il sera procédé à un tirage au sort.

- *Finale Départemental 4* à 13H30

- *Finale Départemental 3* à 16H00

- *Finale Départemental 2* à 18H30